

Secrétariat Général

## COMPTE RENDU

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2014 à 18H

---

#### PRESENTS

#### MEMBRES EN EXERCICE

M BUSTIN Guy ; Mme DI-CRISTINA Caroline ; M BUSTIN David ; Mme FONTAINE Nadine ; Mme DELCOURT Fabienne ; M VLAMYNCK Guy ; Mme MAKSYMOWICZ Louissette ; M SIMON Didier ; M SMITS Jean-François.

Mme SALINGUE Ghislaine ; Mme LUDEWIG Adeline ; M SIDER Joël ; M FORTE Serge ; Mme BOUKLA Giulia ; M HOUBART Jean-Luc ; M LIEGEOIS Bernard ; Mme SAUDOYER Nathalie ; M SZYMANIAK Richard ; Mme MARLOT Josette ; M MAKSYMOWICZ Thadée ; Mme WACHOWIAK Sylvie ; M PHILOMETE Eric ; M VAN DER HOEVEN Serge ; Mme TROTIN Thérèse ; M MIXTE Alain ; Mme TRELCHAT-CHOUAN Valérie ; M AGAH Franck ; Mme BRUNET Annie-France ; M BEUDIN Michel.

#### CONVOCATION EN DATE DU 24 AVRIL 2014



**PRESIDENCE : M. Guy BUSTIN**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Giulia BOUKLA**

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **33**

Membres absents / excusés / représentés : **4**

M TOURBEZ Hervé (procuration à Mme DI-CRISTINA Caroline) ; Mme KOWALSKI Isabelle (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette) ; Mme TOURBEZ Emilie (procuration à M BUSTIN Guy) ; Mme SOLINI Corinne (procuration à M AGAH Franck).

**Retard de Mme SAUDOYER Nathalie : arrivée à 18h15**

# **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 AVRIL 2014**

## **ORDRE DU JOUR**

**Adoption du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du Mardi 15 Avril 2014**

**Election des Adjointes**

**Comptabilité – Finances**

- Budget Primitif 2014
  - Reprise anticipée des résultats 2013
  - Annulations et ajustement des autorisations de programme et crédits de paiement en cours
  - Vote des taux des taxes municipales
  - Vote des subventions
  - Vote du budget principal
  - Vote du budget annexe A.C.I. – Fer
  - Vote du budget annexe A.C.I. – Espaces Naturels Sensibles
- Demande de participation séjour en Ecosse - Collège Jean Jaurès
- Subvention DETR cité Taffin
- Frais de représentation du maire

**Gestion des Ressources Humaines**

- Besoins saisonniers ALSH 2014
- Formation d'un adulte relais

**Education Jeunesse**

- Tarifs ALSH été 2014

**Cohésion Sociale**

- Programmation CUCS 2014

**Secrétariat Général**

- Désignation des représentants du personnel au Comité Technique Paritaire

**Points Divers**

**Pour information**

- Communication des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

## Adoption du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 30/04/2014

Monsieur VAN DER HOEVEN considère que le résumé de son intervention est très succinct et pas très précis, notamment par rapport à l'élection des adjoints. Il précise avoir bien précisé dans son intervention qu'il y avait eu une modification du procès-verbal et que dans ces conditions, il y avait eu un faux en écriture publique par une personne détenant l'autorité publique.

Monsieur MIXTE ajoute qu'il avait pris la parole sur les délégations proposées notamment dans le domaine scolaire alors que rien n'est indiqué dans le compte-rendu. M le Maire lui indique qu'il ne s'agit pas d'une censure mais que la réflexion n'était pas assez pertinente pour apparaître au compte-rendu.

### ➤ Majorité

8 abstentions : M VAN DER HOEVEN Serge ; Mme TROTIN Thérèse; M MIXTE Alain ; Mme TRELCHAT-CHOUAN Valérie ; M AGAH Franck ; Mme BRUNET Annie-France ; M BEUDIN Michel ; Mme SOLINI Corinne (procuration à M AGAH Franck).

### **D/2014-069 Annulation des élections des Adjoints du 06 Avril 2014 et Réélection des adjoints**

Vu le CGCT et notamment les articles L2122-4 et L2122-7-2 qui stipulent que le Conseil Municipal élit parmi ses membres les adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Vu la délibération n°2014-23 du 06 Avril 2014 concernant l'installation du nouveau Conseil Municipal et l'élection du maire ;

Vu la délibération n°2014-24 du Conseil Municipal du 06 Avril 2014 fixant à neuf le nombre d'adjoints ;

Vu la lettre du Préfet en date du 16 Avril 2014 dont M le Maire donne lecture relevant des erreurs matérielles lors de l'élection, il convient d'annuler la délibération D/2014-025 et de procéder à une nouvelle élection des adjoints.

M le Maire laisse 5 minutes à la liste « Vieux-Condé Passionnément » pour présenter sa liste mais celle-ci ne présente ni liste ni assesseur.

Les deux assesseurs désignés sont Adeline Ludewig et Bernard Liégeois.

Nombre de présents ou représentés: 33

Nombre de bulletins : 25

Nombre d'abstentions : 8

Bulletins blanc ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 25

Nombre de voix obtenues : 25

La liste « Vieux-Condé Passionnément » représentée par M VAN DER HOEVEN Serge ; Mme TROTIN Thérèse; M MIXTE Alain ; Mme TRELCHAT-CHOUAN Valérie ; M AGAH Franck ; Mme BRUNET Annie-France ; M BEUDIN Michel et Mme Corinne SOLINI, par procuration à M AGAH Franck, ne prennent pas part au vote.

Après le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, ont été proclamés adjoints les candidats figurant sur la liste suivante : « Pour Construire Ensemble » conduite par la 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Caroline DI-CRISTINA.

1 <sup>er</sup> adjoint	Mme DI-CRISTINA Caroline
-------------------------	--------------------------

2 <sup>ème</sup> adjoint	M BUSTIN David
3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme FONTAINE Nadine
4 <sup>ème</sup> adjoint	M TOURBEZ Hervé
5 <sup>ème</sup> adjoint	Mme DELCOURT Fabienne
6 <sup>ème</sup> adjoint	M VLAMYNCK Guy
7 <sup>ème</sup> adjoint	Mme MAKSYMOWICZ Louisette
8 <sup>ème</sup> adjoint	M SIMON Didier
9 <sup>ème</sup> adjoint	M SMITS Jean-François

Monsieur VAN DER HOEVEN exprime son désaccord sur le motif du vote car selon lui, si le Conseil Municipal doit réélire ses adjoints, c'est à cause de la modification du procès-verbal et non des erreurs matérielles.

Monsieur AGAH se dit outré que M le Maire reporte la faute sur le service élection et considère que ce service fait bien son travail puisque depuis 2003, il y a eu 5 élections sans aucun problème. M le Maire lui répond qu'il est en effet surprenant que ces problèmes interviennent après un changement de majorité au sein du Conseil Municipal alors que tout se passait bien auparavant.

### **Budget Primitif 2014**

- Reprise anticipée des résultats 2013
- Annulations et ajustement des autorisations de programme et crédits de paiement en cours
- Vote des taux des taxes municipales
- Vote des subventions
- Vote du budget principal
- Vote du budget annexe A.C.I. – Fer
- Vote du budget annexe A.C.I. – Espaces Naturels Sensibles

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que ce budget s'inscrit pleinement dans le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 15 Avril 2014. Ce budget 2014 est établi avec la reprise des résultats 2013.

La ligne de trésorerie précise les 600 000€ souscrits auprès de la Banque Postale (nouveau partenaire).

Les recettes font apparaître une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 127 223€

La Dotation de Solidarité Urbaine quant à elle est en hausse de 82 166€

Les recettes fiscales sont en hausse de 92 689€ ce qui n'est pas du fait de l'augmentation des taxes locales mais d'une majoration par l'Etat des bases locatives de 0,9%.

Parallèlement, la compensation de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de l'ancienne Taxe Professionnelle est en baisse de 21 447€

Sur les dépenses, les charges de personnel représentent 54,33% des dépenses de fonctionnement contre 51,36% pour 2013 soit une augmentation de 513 000€, compensée en partie par des subventions de 103 000€ L'augmentation réelle est donc de 410 000€

Madame TRELAT-CHOUAN précise pour information que le budget est de 13 639 980€ en fonctionnement et de 7 850 700€ en investissement. Elle espère que la Municipalité réussira à aller chercher les subventions pour réduire les emprunts.

### **D/2014-070 Reprise anticipée des résultats 2013**

Vu la loi 99-1126 du 28 décembre 1999 autorisant la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos et de la prévision d'affectation,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2013 de Monsieur le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal décide de reprendre l'ensemble des résultats de l'exercice 2013 au Budget Primitif de l'exercice 2014 comme suit :

- Excédent de fonctionnement :	1 078 669,50 €
- Déficit d'investissement :	1 976 602,91 €
- Reports de Dépenses :	1 677 912,29 €
- Report de Recettes :	2 254 815,30 €
- Prévision d'affectation compte 1068 :	1 399 699,90 €

➤ Unanimité

### **D/2014-071 Annulation d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement d'un centre d'hébergement des artistes**

M. le Maire rappelle la délibération du 27 septembre 2011 concernant la mise à disposition de la ville par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, du bâtiment « Le Boulon » après en avoir réalisé la réhabilitation.

Cette mise à disposition reprend un ensemble immobilier dont une maison de maître pour laquelle une réflexion devait être menée pour l'utiliser comme centre d'hébergement des artistes dans le cadre du fonctionnement du pôle régional des arts de la rue.

Pour ce faire, une autorisation de programme avait été votée afin de répartir la réalisation sur plusieurs années.

Aujourd'hui, le financement de l'aménagement de ce bâtiment n'étant pas défini il y a lieu de voter l'annulation de cette autorisation de programme.

Le Conseil Municipal

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu l'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Décide d'annuler l'autorisation de programme de 1 000 000 € et les crédits de paiement y afférents qui avaient été définis comme suit :

- Montant global de l'AP :	1 000 000 euros
- Crédits de paiement 2013 :	90 000 euros
- Crédits de paiement 2014 :	100 000 euros
- Crédits de paiement 2015 :	810 000 euros

Monsieur VAN DER HOEVEN précise que cette opération ne coûtait rien à la Ville dans la mesure où c'était le Département, la Région et l'Etat qui la finançaient.

➤ Majorité

8 Abstentions : M VAN DER HOEVEN Serge ; Mme Thérèse TROTIN ; M MIXTE Alain ; Mme TRELCAU-CHOUAN Valérie ; M AGAH Franck ; Mme BRUNET Annie-France ; M BEUDIN Michel et Mme Corinne SOLINI, par procuration à M AGAH Franck.

### **D/2014-072 Annulation d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour les travaux d'aménagement de la place de la République**

Dans le cadre d'une étude FDAN « cadre de vie » réalisée par le groupement Agence Fabienne Guinet Paysagiste et Ad Hoc Architectes Urbanistes et validée par l'ensemble du conseil municipal le 16 décembre 2010, un volet portait sur l'aménagement de la place de la République.

Pour amorcer le démarrage du projet (réalisation de l'étude, établissement du plan de financement, planification des travaux) et ne pas mobiliser inutilement des crédits sur un seul exercice budgétaire une autorisation de programme a été votée le 30 mars 2012 et ajuster le 21 mars 2013.

Aujourd'hui, le financement de ce projet n'étant pas établi, il y a lieu d'annuler cette autorisation de programme

Le Conseil Municipal

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu l'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage du dossier

Décide d'annuler l'autorisation de programme de 2 890 000 € et les crédits de paiement y afférents qui avaient été définis comme suit :

- Montant global de l'AP : 2 890 000 euros
- Crédits de paiement 2013 : 100 000 euros
- Crédits de paiement 2014 : 1 000 000 euros
- Crédits de paiement 2015 : 1 790 000 euros

➤ Majorité

8 Abstentions : M VAN DER HOEVEN Serge ; Mme Thérèse TROTIN ; M MIXTE Alain ; Mme TRELCAU-CHOUAN Valérie ; M AGAH Franck ; Mme BRUNET Annie-France ; M BEUDIN Michel et Mme Corinne SOLINI, par procuration à M AGAH Franck.

### **D/2014-073 Annulation d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour les travaux d'aménagement de la place du 8 mai 45**

Dans le cadre d'une étude FDAN « cadre de vie » réalisée par le groupement Agence Fabienne Guinet Paysagiste et Ad Hoc Architectes Urbanistes et validée par l'ensemble du conseil municipal le 16 décembre 2010, un volet portait sur l'aménagement des abords du complexe sportif avec notamment l'aménagement d'un parking rue du 8 mai 45.

Pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur un seul exercice budgétaire et afin de lancer les procédures relatives aux marchés publics, une autorisation de programme d'un montant de 498 000 € a été votée.

Toutefois, l'avant projet pour la réalisation des travaux n'ayant pas été lancé et le financement non demandé, il y a lieu d'annuler l'autorisation de programme.

Le Conseil Municipal

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu l'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que la modification de la répartition des crédits de paiement s'avère nécessaire

Décide

- D'annuler l'autorisation de programme de 498 000 € et les crédits de paiement y afférents qui avaient été définis comme suit :
  - Montant global de l'AP : 498 000 euros
  - Crédits de paiement 2013 : 40 000 euros
  - Crédits de paiement 2014 : 100 000 euros
  - Crédits de paiement 2015 : 358 000 euros
- Que les reports de crédits de paiement se feront sur les crédits de paiement de l'année N+1 automatiquement.

➤ Majorité

8 Abstentions : M VAN DER HOEVEN Serge ; Mme Thérèse TROTIN ; M MIXTE Alain ; Mme TRELCHAT-CHOUAN Valérie ; M AGAH Franck ; Mme BRUNET Annie-France ; M BEUDIN Michel et Mme Corinne SOLINI, par procuration à M AGAH Franck.

### D/2014-074 Ajustement des autorisations de programme et crédits de paiement en cours

M. le Maire rappelle que des autorisations de programme ont été votées les 21 mars et 16 octobre 2013, pour permettre à la commune selon le cas :

- d'engager les démarches nécessaires à la constitution de dossiers permettant l'obtention de subventions de différents partenaires
- d'engager la consultation des entreprises pour la réalisation de travaux
- d'engager des études préalables de faisabilité

Aujourd'hui, des ajustements sont à réaliser selon les plannings des différents financeurs impactant donc les dépenses susceptibles d'être réalisées.

Aussi, il y a lieu d'ajuster les autorisations de programme et les crédits de paiement selon le tableau ci-après :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2014)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<b>08AP045</b> Aménagement des espaces publics (ANRU)	1 800 000 €		1 800 000 €	756 611,40 €	613 831,68 €	429 556,92 €	0 €
<b>12 AP01</b> Construction d'une médiathèque (travaux)	1 820 000 €		1 820 000 €	0	67 949,40 €	1 400 000 €	352 050,60 €

<b>12AP03</b> Extension de la Mairie	2 000 000 €		2 000 000 €	103 449,81	50 000 €	200 000 €	1 646 550,19 €
<b>12AP04</b> Aménagement des voiries Cité Taffin	3 300 000 €		3 300 000 €	125 085,46 €	1 821 872,40 €	1 353 042,14 €	0 €

Le Conseil Municipal décide,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu l'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que des ajustements sont nécessaires sur l'ensemble des autorisations de programme et crédits de paiement

Article 1<sup>er</sup> : de valider les autorisations de programme et crédits de paiement comme présentés ci-dessus

Article 2 : que les reports de crédits de paiement se feront sur les crédits de paiement de l'année N+1 automatiquement.

➤ Unanimité

#### **D/2014-075 Vote des taux des taxes municipales 2014**

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que les taux demeurent inchangés par rapport au Budget 2013 et sont définis comme suit :

- taxe d'habitation : 33,94%
- taxe foncière (bâti) : 39,38%
- taxe foncière (non bâti) : 124,33%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les taux des taxes municipales ci-dessus mentionnés.

➤ Unanimité

#### **➤ Vote des subventions 2014**

Monsieur M le Maire propose de voter les subventions de manière globale et précise que les élus membres du conseil d'administration d'une association ne prennent pas part au vote et doivent en informer le secrétariat.

Ne prennent donc pas part au vote

**Monsieur AGAH Franck** pour l'association Mieux Vivre dans son Quartier Solitude Ermitage, l'Association Vieux-Condé Foot et Le Boulon,

**Monsieur MIXTE Alain** pour l'Association Enfance Jeunesse Loisirs et le Hand Ball Club,

**Madame TROTIN Thérèse** pour l'association Dojo Club Vieux-Condéen,

**Madame BRUNET Annie-France** pour l'association La joie de vivre,



**Madame SOLINI Corinne** (procuration à Monsieur AGAH Franck) pour Le Boulon.

M le Maire précise que les subventions ont été reconduites dans leur intégralité. Le montant des subventions aux associations s'élève concernant le compte 6574 à 768 902 €, pour le compte 6554 (S.I.A.R.C et syndicats de commune) à 467 400 € et pour le compte 657362 (CCAS) à 415 000 €

⇒ Unanimité

### ➤ **Vote des chapitres budgétaires**

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance des pages 18 et 19 du budget.

#### **Dépenses de fonctionnement**

<b>chapitre 011 :</b>	<b>3 229 140,00 €</b>
<b>chapitre 012 :</b>	<b>6 799 110,00 €</b>
<b>chapitre 65 :</b>	<b>2 004 850,00 €</b>
<b>chapitre 66 :</b>	<b>283 000,00 €</b>
<b>chapitre 67 :</b>	<b>139 240,00 €</b>
<b>chapitre 022 :</b>	<b>60 000,00 €</b>
<b>chapitre 023 :</b>	<b>594 000,00 €</b>
<b>chapitre 042 :</b>	<b>530 640,00 €</b>

⇒ Majorité

8 Abstentions : M VAN DER HOEVEN Serge ; Mme Thérèse TROTIN ; M MIXTE Alain ; Mme TRELCAU-CHOUAN Valérie ; M AGAH Franck ; Mme BRUNET Annie-France ; M BEUDIN Michel et Mme Corinne SOLINI, par procuration à M AGAH Franck.

Concernant le vote des charges de personnel, chapitre 012, M AGAH précise que le groupe s'abstient sur le vote du chapitre en tant que tel mais qu'il ne faut pas l'interpréter contre étant un vote contre une augmentation du personnel.

#### **Recettes de fonctionnement**

<b>chapitre 70 :</b>	<b>281 100,00 €</b>
<b>chapitre 73 :</b>	<b>6 917 444,50 €</b>
<b>chapitre 74 :</b>	<b>5 047 906,00 €</b>
<b>chapitre 75 :</b>	<b>8 800,00 €</b>
<b>chapitre 013 :</b>	<b>250 995,00 €</b>
<b>chapitre 77 :</b>	<b>41 000,00 €</b>
<b>chapitre 042 :</b>	<b>14 065,00 €</b>

⇒ Unanimité

#### **Dépenses d'investissement**

<b>chapitre 20 :</b>	<b>103 920,00 €</b>
<b>chapitre 21 :</b>	<b>444 941,00 €</b>
<b>chapitre 23 :</b>	<b>2 944 950,00 €</b>
<b>chapitre 10 :</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>chapitre 13 :</b>	<b>2 308,80 €</b>
<b>chapitre 16 :</b>	<b>665 000,00 €</b>
<b>chapitre 27 :</b>	<b>20 000,00 €</b>

⇒ Unanimité

## Recettes d'investissement

chapitre 13 :	671 868,00 €
chapitre 16 :	1 514 800,00 €
chapitre 10 :	437 876,80 €
chapitre 024 :	447 000,00 €
chapitre 021 :	594 000,00 €
chapitre 040 :	530 640,00 €

⇒ Unanimité

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à se reporter aux documents relatifs aux budgets des Ateliers Chantiers d'Insertion.

Il précise que ces budgets ne comportent que des dépenses et recettes de fonctionnement.

## **Budget annexe A.C.I. Fer**

### Dépenses de fonctionnement

chapitre 011 :	91 960,00 €
chapitre 012 :	81 380,00 €
chapitre 67 :	200,00 €

### Recettes de fonctionnement

chapitre 74 :	99 132,00 €
chapitre 013 :	74 408,00 €

➤ Unanimité

## **Budget annexe A.C.I. Espaces naturels sensibles**

### Dépenses de fonctionnement

chapitre 011 :	77 700,00 €
chapitre 012 :	217 220,00 €

### Recettes de fonctionnement

chapitre 74 :	96 520,00 €
chapitre 013 :	198 400,00 €

➤ Unanimité

## **D/2014-083 Demande de participation financière pour un séjour en Ecosse - Collège Jean Jaurès**

Madame EL KADI, Professeur d'Anglais, sollicite sous couvert de Madame DELSIPPE, Principale du collège Jean Jaurès, une participation financière de la Ville au financement d'un séjour scolaire en Ecosse. Ce séjour permettra aux élèves de découvrir la culture et l'histoire de l'Ecosse à travers les villes d'Edimbourg, de St Andrews et de Glasgow. Ce séjour à destination de 34 élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> se déroulera du 05 au 11 Mai 2014.

M le Maire propose d'allouer une somme de 45 € par élève Vieux-Condéen participant à ce séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la proposition susmentionnée,

Autorise Monsieur le Maire à verser 45 € à chaque famille Vieux-Condéenne dont l'enfant participera à ce voyage.

**FINANCEMENT DE L'OPERATION  
« REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS – CITE TAFFIN »**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que cet engagement a été confirmé par décision de la Commission permanente du Conseil Régional en date du 07 novembre 2013. Aujourd'hui, suite aux résultats de la procédure de consultation concernant le lot relancé pour infructuosité « aménagement paysager » et attribuant celui-ci à la société ISS ESPACES VERTS, le tableau des dépenses prévisionnelles est réajusté de la manière suivante :

DEPENSES	ENTREPRISE	MONTANT HT
<b>MAITRISE D'OEUVRE</b>		
Eléments de mission (Loi M.O.P.)	NERVURES	Forfait prévisionnel : 97 460,00 €
		Avenant : 17 746,00 €
<b>TRAVAUX</b>		
Lot 1	TCL	449 840 €
Lot 2	ISS ESPACES VERTS	534 851 €
Lot 3	CITEOS	778 000 €
Lot 4	ISS ESPACES VERTS	781 023 €
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>		
Etude de sol	GINGER	11 790 €
Relevé topo	CAB BON	5 738 €
CSPS	VERITAS	4 920 €
OPC	NERVURES	7 000 €
<b>PUBLICATION</b>		
AAPC	JOURNAL OFFICIEL	2 160 €
<b>Total des dépenses prévisionnelles H.T.</b>		<b>2 690 528 €</b>

Monsieur le Maire rappelle que cette opération peut bénéficier de subventions de la part des différents partenaires que sont la Région Nord Pas de Calais, le Département du Nord, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et l'Etat.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les aides financières de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) 2014 sur la base des travaux concernant le réaménagement de lieux patrimoniaux labellisés UNESCO (lots n°1 « VRD » et n°3 « Enfouissement des réseaux »), soit l'une des catégories d'opération éligibles indiquées dans la circulaire préfectorale en date du 6 mars 2014, de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES		
NATURE DES DEPENSES	Montant prévisionnel	FINANCEURS	Montant prévisionnel	% Participation
VRD (LOT N°1)	449 840 €	Région	306 960 €	25% *
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX (LOT N°3)	778 000 €	<b>ETAT</b>	<b>269 053 €</b>	<b>21,91%</b>
		Département	245 568 €	20% *
		<b>Ville</b>	<b>245 568 €</b>	<b>20%</b>
		Valenciennes Métropole	160 691 €	13,09% *
<b>Total HT</b>	<b>1 227 840 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 227 840 €</b>	<b>100%</b>

\* Montant et pourcentage donnés à titre indicatif, les partenaires concernés s'engageant sur le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessous.

En ce qui concerne l'opération dans sa globalité, soit tous travaux et prestations diverses dont la maîtrise d'œuvre confondue, le financement sur la base des dossiers présentés à la Région, à l'Etat comme vu précédemment, au Département du Nord et à Valenciennes Métropole, doit permettre le montage et l'équilibre financier suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>				
<b>« REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS – CITE TAFFIN »</b>				
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		
<b>NATURE DES DEPENSES</b>	<b>Montant prévisionnel</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>Montant prévisionnel</b>	<b>% de participation</b>
Tous corps d'état confondus, MOE, prestations et dépenses diverses (voir tableau des dépenses prévisionnelles susmentionné)	2 690 528 €	Région	714 510 €	26,56%
		Département	630 755 €	23,44%
		Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole	538 105 €	20%
		Ville	538 105 €	20%
		Etat (D.E.T.R. 2014)	269 053 €	10%
<b>Total HT</b>	<b>2 690 528 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 690 528 €</b>	<b>100%</b>

Au terme de ce dernier exposé, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement et à l'autoriser à confirmer et/ou à solliciter l'aide financière de ses différents partenaires sur la base de celui-ci, la Ville de Vieux Condé restant ainsi engagée sur un taux de financement établi à 20%.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

- approuve le plan de financement faisant apparaître le coût de l'opération réajusté au montant de 2 690 528 €HT ainsi que les participations financières prévisionnelles et/ou arrêtées des différents partenaires dont celle, plus précisément, de l'Etat au titre de la DETR 2014 au taux de 21,91% du montant prévisionnel des travaux de voiries et d'enfouissement des réseaux s'élevant à 1 227 840 €H.T. ;
- dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget d'Investissement de la commune 2013 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement ;
- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction comme à la régularisation des différentes demandes de subventions liées à l'opération de requalification des espaces publics de la Cité Taffin.

➤ Unanimité

## **D/2014-085 Attribution d'une indemnité pour frais de représentation à Monsieur le Maire pour 2014.**

Vu l'article L 2123.19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Décide d'allouer à Monsieur le Maire de la ville de Vieux-Condé une indemnité de **7 600 €** pour frais de représentation.

Cette indemnité sera versée en quatre fois à chaque fin de trimestre.

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.*

➤ Unanimité

## **D/2014-086 Recrutement du personnel pour l'A.C.M (Accueil Collectif de Mineurs) juillet et août 2014**

Madame DI-CRISTINA informe l'Assemblée de la nécessité de recruter du personnel saisonnier pour l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de cet été.

La composition de l'équipe pédagogique sur emplois saisonniers sera la suivante :

### **Juillet 2014 :**

- 1 directeur,
- 22 animateurs
- 3 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet (17,5 heures/hebdomadaire) au restaurant scolaire.

### **Août 2014 :**

- 2 directeurs,
- 14 animateurs,
- 2 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17,5 heures/hebdomadaire) au restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à procéder aux recrutements ponctuels sus-évoqués.

➤ Unanimité

## **D/2014-087 Formations d'initiation liées aux règles administratives et informatiques pour un adulte-relais**

Madame DI-CRISTINA fait part à l'assemblée le besoin de former un adulte-relais sur la formation « Maîtrise des règles des écrits administratifs » et les formations informatiques « La découverte de la bureautique » - « Word : Initiation ».

Cet apprentissage a pour objectif d'acquérir les connaissances indispensables dans ces domaines permettant à l'agent d'être plus efficace au travail.

FORMATIONS	Nombre de jours	Tarifs
La découverte de la bureautique	2	160 €
Initiation WORD	2	300 €
Maîtrise des règles des écrits administratifs	3	450 €
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>910 €</b>

Monsieur le Maire propose donc de financer ces formations qui seront réalisées sur une durée de 7 jours par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour un montant de 910 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de tous documents permettant de payer les frais afférents à cette formation.

➤ Unanimité

### D/2014-088 Tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs Juillet et Août 2014

Pas de changement des tarifs initialement votés le 15 mai 2013 à savoir :

- Forfait au mois
- Forfait à la semaine
- Participation supplémentaire par mini-séjour

Juillet (4 semaines)	Tarif Vieux-Condéen		Tarif extérieur
	Imposable	Non imposable	
Forfait semaine	26€	16€	42€
Forfait mois	83€	52€	125€
Forfait mois avec dégressivité (3 enfants &+)	73€	42€	104€

Août (3 semaines)	Tarif Vieux-Condéen		Tarif extérieur
	Imposable	Non imposable	
Forfait semaine	26€	16€	42€
Forfait mois	68€	42€	94€
Forfait mois avec dégressivité (3 enfants &+)	57€	31€	78€

Pour les enfants placés en permanence chez une assistante maternelle, ce sont les revenus et le domicile de la famille d'accueil qui seront pris en compte.

## Changement concernant les mini-séjours

Auparavant, les tarifs étaient les suivants

MINI-SEJOUR / places limitées	Tarif Vieux-Condéen		Tarif extérieur	
	Imposable	Non imposable	Imposable	Non imposable
	26€	16€	42€	

Proposition selon la durée du mini-séjour :

MINI-SEJOUR / places limitées	Tarif Vieux-Condéen		Tarif extérieur	
	Imposable	Non imposable	Imposable	Non imposable
Une nuitée	7.5€	5€	10.5€	
Deux nuitées	15€	10€	21€	
4 nuitées	30€	20€	42€	

Pour les enfants placés en permanence chez une assistante maternelle, ce sont les revenus et le domicile de la famille d'accueil qui seront pris en compte.

## Proposition d'un tarif pour l'organisation de sorties familiales :

Sortie sans entrée dans un parc : 10€par parent

Sortie avec entrée dans un parc : 20€par parent

Concernant la proposition de tarif pour l'organisation de sorties familiales, Monsieur AGAH demande si le Service Jeunesse, dans ses prérogatives, fait aussi de l'intergénérationnel et de la parentalité. Madame DI-CRISTINA lui répond que même si l'ancienne municipalité ne souhaitait pas l'intervention des parents dans les sorties, cela était actuellement à l'ordre du jour.

➤ Unanimité

## **D/2014-089 C.U.C.S. 2014 – MODIFICATION DU PROGRAMME ANNUEL**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier le programme 2014 du C.U.C.S. approuvé par délibération en date du 16 Octobre 2013.

Le programme adopté initialement était le suivant :

<i>Intitulé de l'action</i>	<i>Porteur de l'action</i>	<b>Coût total TTC en €</b>	<b>CUCS ETAT</b>	<b>Coût Ville T.T.C. en €</b>
<b>Devenir parents et puis...</b>	Commune – Politique de la ville et petite enfance	22 690	7 500	7 690
<b>Amélioration de la langue française</b>	Commune – Politique de la ville	9 000	4 500	4 500
<b>Dans l'espace public, Land Art, Art ville Qu'Art ier</b>	Commune	24 000	6 000	6 000
<b>Grandir et prendre son envol... Ici et ailleurs</b>	Commune – Politique de la ville	12 000	6 000	6 000
<b>J'améliore mon cadre de vie</b>	Commune – Politique de la ville	9 000	4 500	4 500
<b>La culture pour s'en sortir</b>	Le Boulon	89 656	20 000	30 500
<b>Mieux vivre au quotidien</b>	A.C.S.R.V.	17 418	4 950	4 950
<b>La cuisine pour tous</b>	Commune – Maison pour tous	12 740	6 370	6 370
<b>Le bien être pour tous</b>	Commune – maison pour tous	13 105	6 552	6 553
<b>Santez-vous bien</b>	Commune – Politique de la ville	6 000	3 000	3 000

Les modifications sont les suivantes :

<i>Intitulé de l'action</i>	<i>Porteur de l'action</i>	<b>Coût total TTC en €</b>	<b>CUCS ETAT</b>	<b>Coût Ville T.T.C. en €</b>
<b>Devenir parents et puis...</b> <i>Demande de subvention faite à la CAF pour le complément</i>	Commune	22 690	7 500	7 690
<b>La cuisine pour tous</b>	Commune – Maison pour tous	6 000	3 000	3 000
<b>Le bien être pour tous</b>	Commune – maison pour tous	Action annulée car avis défavorable (manque le diagnostic des besoins)		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications au programme C.U.C.S. 2014 et ses éléments financiers tels que présentés par le tableau ci-dessus :

AUTORISE le versement des participations aux porteurs de projets concernés,

RAPPELLE que l'engagement contractuel corollaire de la Ville de Vieux Condé ne prendra effet qu'une fois que l'Etat aura notifié à la Ville sa décision sur chacune des actions sus-évoquées ;

➤ Unanimité

#### **D/2014-090 Désignation des représentants au Comité Technique Paritaire**

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985, modifié, relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales prévoyant que le CTP comprend en nombre égal des représentants de la collectivité territoriale (membres du conseil municipal) et des représentants du personnel. Pour chacune de ces catégories, des représentants suppléants seront également désignés. Leur nombre est égal à celui des représentants titulaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 32 et 33, prévoyant la création d'un comité technique paritaire (CTP) dans les collectivités territoriales employant plus de 50 agents ;

Considérant les effectifs relevés au sein des services de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après un vote à main levée,

**FIXE** à 5 le nombre de représentants de l'assemblée communale au sein du Comité Technique Paritaire et à 5 le nombre de suppléants.

**DESIGNE** ainsi qu'il suit ces représentants :

##### Titulaires

- **Caroline DI-CRISTINA**
- **Eric PHILOMETE**
- **Ghislaine SALINGUE**
- **Serge FORTE**
- **Michel BEUDIN**

##### Suppléants

- **Giulia BOUKLA**
- **Didier SIMON**
- **Adeline LUDEWIG**
- **Jean-François SMITS**
- **Annie-France BRUNET**



- *Nombre de votants* 33
- *Nombre de suffrage exprimés* 33

### **Points Divers**

Intervention de M le Maire :

Lors du week-end de Pâques, l'association Vieux-Condé Foot a organisé son traditionnel tournoi de foot.

Je souhaite informer le Conseil Municipal de ma consternation et de mes inquiétudes quant aux événements qui se sont déroulés durant cette manifestation.

Tout d'abord concernant l'accueil des équipes étrangères, je suis en possession de témoignages écrits (avec photos à l'appui) qui m'indiquent que les équipes accueillies ont dormi dans une de nos salles de sport, à même le sol, sur des tapis de moins de deux centimètres d'épaisseur. Les jeunes de ces équipes, nos commerçants les ont retrouvés errant dans les rues de Vieux-Condé, sans être accompagnés par une personne désignée par l'association, sans argent et demandant la possibilité d'acheter de la nourriture.

Je suis très fier de notre population, et notamment la communauté marocaine qui a su en quelques coups de téléphone s'organiser, sur leurs fonds propres, pour les accueillir à domicile en organisant un repas digne de ce nom. Je tiens à les remercier pour cette démonstration de soutien.

Je note également que quatre joueurs, dont deux mineurs, de la communauté marocaine ont été « perdus » par l'organisation. A ce jour et à ma connaissance, nous n'avons pas de nouvelle d'eux. D'ailleurs les dirigeants du club concerné ont déposé une plainte à ce sujet auprès du commissariat de Condé-sur-Escaut. Ces mêmes dirigeants ont dû se rendre à pied jusqu'au commissariat puisque personne n'a souhaité les accompagner.

Une autre plainte a été déposée par un spectateur pris à parti pendant la manifestation.

Enfin, nous avons pu constater dans le cadre de notre vidéo surveillance :

- 1) Une consommation d'alcool importante,
- 2) Une bagarre avec des personnes connues du club et d'anciens élus,
- 3) Une bagarre générale sur l'un des terrains,
- 4) La présence de fumeurs dans la buvette,
- 5) L'utilisation des véhicules de la ville sans autorisation.

Je vous rappelle l'article L3335-4 du Code de la santé publique :

« La vente et la distribution de boissons des groupes 2 à 5 définis à l'article L. 3321-1 est interdite dans les stades, dans les salles d'éducation physique, les gymnases et d'une manière générale, dans tous les établissements d'activités physiques et sportives ».

L'article L3321-1 Code de la santé publique définit le groupe des boissons :

Le groupe 1 précise la définition des boissons autorisées :

Ce sont les boissons sans alcool : eaux minérales ou gazeifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat :

Pour faire simple : même une bière est interdite !

Article L3335-11 Code de la santé publique

Les personnes qui, sous le couvert d'associations, vendent des boissons à consommer sur place, sont soumises à la réglementation administrative des débits de boissons dans les conditions fixées par l'article 1655 du code général des impôts.

Je vous rappelle que le Président de l'association est l'organisateur de cette manifestation, et qu'à ce titre il engage la responsabilité du club et de l'ensemble de ses dirigeants.

En ma qualité de Maire et en application de mes pouvoirs de police.

J'informe le conseil municipal que deux plaintes vont être déposées, auprès des services de Monsieur le Procureur de la République concernant :

1) Le non-respect des articles :

L 3321-1, L 3335-4 et L 3335-11 du Code de la Santé Publique.

2) Le trouble à l'ordre public conformément à l'Article 431-3 du Code Pénal et mise en danger d'autrui conformément à l'Article 121-3 du Code Pénal.

Enfin et pour conclure mon intervention :

Pour être très clair et limpide dans mes propos, et pour éviter toute interprétation fallacieuse, je ne souhaite en aucun cas la dissolution de l'association Vieux-Condé Foot.

D'ailleurs je vous rappelle que nous venons de voter une subvention de 10.000 € supérieure à celle de l'année dernière, année où vous étiez aux commandes de la Ville, soit 60.000 € pour cette année 2014.

Mais au vue de ce que nous constatons aujourd'hui et dans l'intérêt de Vieux-Condé Foot, je demande solennellement à l'ensemble des membres du bureau actuel de cette association d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

Etant comme vous, cher membre de l'opposition, dans une volonté de construire tout en étant vigilant, mon adjoint au sport et moi-même nous tenons à la disposition de cette association afin de maintenir l'activité et le calendrier des manifestations pendant le renouvellement des membres du bureau, en accord et sous conditions d'acceptation par les services de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Une dernière précision : J'ai en ma possession l'ensemble des pièces faisant l'objet de ma déclaration, elles seront mises à la disposition des services d'enquête de Monsieur le Procureur de la République avec copie à Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur AGAH s'indigne du comportement des élus pendant ces 3 jours du tournoi. En tant que président de cette association qui est incriminée pour tout le travail qu'elle a pu mener pendant ce tournoi international, il indique que 3 équipes sont venues de l'étranger et qu'elles ont résidé dans le même lieu. Il espère que M le Maire ne met pas en opposition les marocains, les ivoiriens et les polonais.

Monsieur AGAH voudrait préciser que concernant l'ordre public, il regrette de ne pas être allé lui-même au commissariat déposer une plainte contre les agissements et le comportement indignes de certains des colistiers de M le Maire.

De plus, il ne trouve pas normal qu'un citoyen et non pas l'autorité publique ait visionné les enregistrements des caméras de surveillance.

Il indique qu'il prendra ses dispositions pour ces propos diffamatoires qui incriminent 275 licenciés.

Ensuite, concernant la subvention de Vieux-Condé Foot, si celle-ci était moins importante l'an dernier, c'est parce que dans le cadre d'un projet de réfection du club house avec un cofinancement de la fédération française de football et de ce fait, demandait une participation directe de la Ville et non pas les 90% de prise en charge par la municipalité. Ce projet n'étant pas mis en place, le comité directeur de Vieux-Condé Foot a sollicité les 60 000€ de subventions initiales pour acquérir un minibus.

Concernant le véhicule de la municipalité, celui-ci a été mis à disposition selon un accord pris en janvier avec l'ancienne municipalité.

Pour terminer, Monsieur AGAH exprime son indignation et son dégoût vis-à-vis de l'élection municipale passée.

Monsieur VAN DER HOEVEN intervient pour dénoncer à 2 reprises du racisme dans les propos de M le Maire.

Suite à ces injures, M le Maire intervient pour retirer la parole aux élus et calmer l'auditoire.

Monsieur VAN DER HOEVEN et Monsieur AGAH quittent à ce moment l'assemblée.

Pour revenir à un climat plus serein, Monsieur MIXTE se félicite du fait qu'il n'y aura pas de fermeture de classe à la rentrée. Lors de sa rencontre en janvier avec l'inspecteur d'académie, il y avait une crainte concernant l'école maternelle Pierre Lemoine qui compte entre 100 et 110 élèves au lieu

des 125 qu'elle devrait avoir (5 classes). Les projets de logements sur le quartier ont convaincu les services académiques de ne pas fermer de classe.

Pour conclure, Monsieur MIXTE souhaiterait que M le Maire fasse le point sur l'avancée de son projet concernant les rythmes scolaires pour la prochaine rentrée.

M le Maire n'est pas en mesure de répondre à son souhait car le nouveau ministre de l'éducation semble donner des possibilités de modifications de l'organisation des rythmes scolaires (par exemple, regrouper les heures du TAP sur une ½ journée).

Madame TRELCHAT-CHOUAN regrette que les coordonnées du groupe des élus de l'opposition ait été communiquées au personnel et aux élus. M le Maire prendra en considération cette remarque pour le futur.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.*

*Liste d'émargement*

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Procuration à</b>
<b>BUSTIN Guy</b>		
<b>DI-CRISTINA Caroline</b>		
<b>BUSTIN David</b>		
<b>FONTAINE Nadine</b>		
<b>TOURBEZ Hervé</b>		
<b>DELCOURT Fabienne</b>		
<b>VLAMYNCK Guy</b>		
<b>MAKSYMOWICZ Louisette</b>		
<b>SIMON Didier</b>		
<b>SALINGUE Ghislaine</b>		
<b>SMITS Jean-François</b>		
<b>LUDEWIG Adeline</b>		
<b>SIDER Joël</b>		
<b>KOWALSKI Isabelle</b>		
<b>FORTE Serge</b>		
<b>BOUKLA Giulia</b>		
<b>HOUBART Jean-Luc</b>		
<b>TOURBEZ Emilie</b>		
<b>LIEGEOIS Bernard</b>		
<b>SAUDOYER Nathalie</b>		
<b>SZYMANIAK Richard</b>		
<b>MARLOT Josette</b>		
<b>MAKSYMOWICZ Thadée</b>		
<b>WACHOWIAK Sylvie</b>		
<b>PHILOMETE Eric</b>		
<b>VAN DER HOEVEN Serge</b>		
<b>TROTIN Thérèse</b>		
<b>MIXTE Alain</b>		
<b>TRELCAT-CHOUAN Valérie</b>		
<b>AGAH Franck</b>		
<b>BRUNET Annie-France</b>		
<b>BEUDIN Michel</b>		
<b>SOLINI Corinne</b>		